

FIDC

FACULTÉ INTERNATIONALE
DE DROIT COMPARÉ

Strasbourg, le 30 avril 2019

Objet : Bourses de recherche en droit comparé pour 2019-2020

Madame, Monsieur,

Créée en 1961, la *Faculté internationale de droit comparé* a été animée par une forte conviction : la formation d'un juriste national ne pourrait prétendre être complète sans une connaissance des droits étrangers et de leurs particularismes.

Dans le cadre de son troisième cycle, destiné aux doctorants et post-doctorants, la *Faculté internationale de droit comparé* propose, en collaboration avec la Fédération de recherche *L'Europe en mutation* de l'Université de Strasbourg, d'accorder des bourses de recherche à des jeunes chercheurs afin qu'ils puissent se rendre dans un pays étranger pour y accomplir leurs recherches de droit comparé. Selon son pays de destination, le jeune chercheur pourra également être mis en contact avec un enseignant partenaire de la *Faculté internationale de droit comparé* en vue d'obtenir des conseils ou un soutien dans le pays d'accueil.

Pour un séjour dans l'Union européenne, le montant de la bourse sera de 1000 €. Il s'élèvera à 1500 € pour un séjour en dehors de l'Union européenne.

Jocelyne Kautzmann

Responsable administratif

Tel. +33.3 68 85 87 80

Fax +33.3 68 85 85 71

kautzmaj@unistra.fr

Directrice-adjointe :

Juliette Lelieur

L'Escarpe

11 rue du Maréchal Juin

BP 68

F-67046 Strasbourg Cedex

www.europa.unistra.fr

Les candidatures devront être envoyées par courrier électronique à la Fédération de recherche *L'Europe en mutation*, à l'attention de Mme Jocelyne Kautzmann (kautzmaj@unistra.fr), **au plus tard le 10 septembre 2019**.

Elles seront examinées par un jury composé d'enseignants de la *Faculté internationale de droit comparé*.

Les candidatures seront rédigées en français ou en anglais. Elles devront comporter les pièces suivantes :

- une lettre de motivation du doctorant ou du post-doctorant,
- une présentation des travaux de recherche envisagés (5 pages maximum), mettant en lumière leur aspect comparatiste
- une lettre d'invitation de l'Université ou de la structure de recherche dans laquelle le jeune chercheur souhaite séjourner, précisant la durée du séjour
- une lettre du directeur de thèse ou du directeur de l'unité de recherche du post-doctorant, attestant du sérieux du caractère comparatiste de la recherche

Les bourses attribuées seront versées à la fin de l'année 2019, pour un séjour pouvant avoir lieu fin 2019 ou tout au long de l'année 2020.

Les récipiendaires des bourses devront justifier de leur déplacement et de leur séjour à l'étranger en remettant, à leur retour, une copie de leur titre de transport à la Fédération de recherche *L'Europe en mutation*.

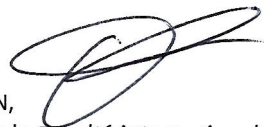
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.



Vlad CONSTANTINESCO,
Doyen de la *Faculté internationale de droit comparé*



Juliette LELIEUR,
Directrice-adjointe de la Fédération de recherche *L'Europe en mutation*



Estelle NAUDIN,
Vice-Doyen de la *Faculté internationale de droit comparé*